


Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Comité de la réduction des risques de catastrophe
Troisième session

Bangkok, 27-29 novembre 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation, aux changements climatiques au service du développement durable
Renforcement de l'alerte rapide aux dangers côtiers par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est
Note du secrétariat*Résumé*

Le présent document examine le concept de l'alerte rapide de bout-en-bout notamment sous l'angle de son coût-efficacité. Il contient un bref aperçu du Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est et des résultats obtenus par le Fonds depuis sa création en 2005. On y trouvera également les grandes lignes de la stratégie du Fonds pour 2013-2016 et la présentation d'un certain nombre de questions que le Comité voudra peut-être examiner.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
A. Cadre général	2
B. Objectif et portée.....	3
C. Fonctionnement du Fonds.....	3
II. Impact des projets du Fonds.....	4
III. La stratégie du Fonds pour 2013-2016.....	6
IV. Questions soumises à l'examen du Comité.....	8

Annexe

Projets du Fonds et leur situation financière (au 31 Décembre 2012) 11

* E/ESCAP/CDR(3)/L.1/Rev.1.

I. Introduction

A. Cadre général

1. Le renforcement des systèmes d'alerte rapide constitue un aspect essentiel des stratégies destinées à promouvoir la résilience et à réduire les risques de catastrophe, comme cela a été reconnu dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015¹. On a estimé que le Système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien (SATOI), qui est opérationnel depuis 2011, permettra d'épargner en moyenne au moins 1 000 vies par an au cours des cent prochaines années². Par ailleurs la recherche montre que les investissements dans les systèmes d'alerte rapide dans les pays en développement ont un rapport coût-avantages qui se situe entre 4 et 36, ce qui représente également un bon rapport sur le plan économique³.

2. La coopération régionale pour un système d'alerte rapide peut être extrêmement efficace, car les aléas naturels affectent souvent de nombreux pays simultanément. Une étude a permis de conclure que si les pays mettaient chacun au point son propre système d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien, cela coûterait environ 50 millions de dollars, outre un montant de 5 à 10 millions de dollars par an pour l'exploitation de ces systèmes multiples⁴. Un système collectif en revanche n'exige pas plus de 1,5 million de dollars pour les frais annuels d'exploitation.

3. L'alerte rapide est donc un domaine qui requiert des investissements à long terme fondés sur une approche régionale. Répondant précisément à cette nécessité, le Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est (le « Fonds d'affectation spéciale ») a été créé en 2005, suite à la dévastation provoquée par le tsunami de l'océan Indien en décembre 2004.

4. La vocation première du Fonds d'affectation spéciale était d'appuyer des systèmes d'alerte rapide au tsunami par une approche multirisques. Le Fonds a reçu des contributions de différents gouvernements, dont la Thaïlande (\$10 millions), la Suède (\$2,9 millions), la Turquie, les Philippines, le Bangladesh et le Népal.

¹ Nations Unies, Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, 22 janvier 2005, A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2. La question de l'alerte rapide est examinée en particulier au titre de l'action prioritaire 2, « Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide ».

² F. Yasemin Aysan, "Evaluative review of the ESCAP Multi-Donor Trust Fund for Tsunami, Disaster and Climate Preparedness in the Indian Ocean and Southeast Asian Countries" (2011). Voir à l'adresse: www.unescap.org/disaster-preparedness-fund/TsunamiTrustFund-EvaluativeReview2011.pdf.

³ Stéphane Hallegatte, "A cost effective solution to reduce disaster losses in developing countries: hydro-meteorological services, early warning, and evacuation", Policy Research Working Paper, No. 6058 (Washington, D.C., Banque mondiale, 2012). Voir à l'adresse <http://elibrary.worldbank.org/docserver/download/6058.pdf?expires=1382411581&id=id&accname=guest&checksum=0C20B2EC0411DE3836548BA0E5E81F38>.

⁴ A.R. Subbiah, Lolita Bildan and Ramraj Narasimhan, "Socio-economic benefits of early warning systems", document présenté à la CESAP par le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie (2010).

5. En 2010, suite à un examen d'évaluation⁵, la portée du Fonds a été élargie de manière à inclure l'ensemble des catastrophes et la préparation aux changements climatiques parmi ses principaux domaines d'action, l'accent restant mis sur l'alerte rapide de bout en bout pour les aléas côtiers. Simultanément, le Fonds a reçu le nouveau nom de « Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est. » Cet ajustement a été apporté face à l'impact croissant des phénomènes météorologiques extrêmes dans la région⁶ et alors l'on reconnaissait de plus en plus les avantages d'un système d'alerte rapide portant sur des aléas multiples.

B. Objectif et portée

6. Le Fonds d'affectation spéciale doit permettre d'assurer la mobilisation de ressources pour la création de capacités de préparation aux tsunamis et autres catastrophes et aux effets du climat, selon une approche globale et coordonnée et conformément aux besoins des pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Il doit servir en premier lieu les besoins de l'alerte rapide pour les risques côtiers, tels que tsunamis, inondations côtières, ondes de tempête et cyclones tropicaux, tout en appliquant une approche multirisques. Il doit permettre de réduire l'insuffisance des capacités disponibles en faisant appel à la coopération Sud-Sud, au partage des ressources et à l'élaboration d'un système régional intégré d'alerte comprenant un réseau de centres de collaboration. La portée géographique du Fonds couvre les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est de la République islamique d'Iran au Timor-Leste⁷.

C. Fonctionnement du Fonds

7. Le fonctionnement du Fonds est régi essentiellement par les principes et politiques suivants:

a) *Intervention à la demande.* Le Fonds s'emploie à répondre aux besoins non satisfaits et aux lacunes du système d'alerte rapide et appuie des initiatives novatrices susceptibles d'avoir un impact important. Les gouvernements et les organisations conçoivent des propositions de projets et les soumettent à la CESAP pour un cycle de financement concurrentiel;

b) *Caractère régional.* Étant le seul fonds des Nations Unies consacré à ce domaine d'activité dans la région couverte par la CESAP, le Fonds donne la priorité aux initiatives stratégiques au niveau régional, y compris les arrangements de partage des ressources et la coopération Sud-Sud, qui viennent en complément des efforts nationaux. L'appui à des initiatives nationales ou infra-nationales est envisagé dans le cas des pays qui présente une grande vulnérabilité aux risques de catastrophe ou dont les capacités sont notablement insuffisantes;

⁵ Philip Hall, "Evaluative review 2008: final report" (Bangkok, CESAP, 2008). Voir à l'adresse: www.unescap.org/disaster-preparedness-fund/monitoring-evaluation.asp.

⁶ Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, *The Asia-Pacific Disaster Report 2012: Reducing Vulnerability and Exposure to Disasters* (ST/ESCAP/2639).

⁷ Les pays couverts par le Fonds d'affectation spéciale sont les suivants: Australie; Bangladesh; Brunei Darussalam; Cambodge; Chine; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Malaisie; Maldives; Myanmar; Pakistan; Philippines; République démocratique populaire lao; Singapour; Sri Lanka; Thaïlande; Timor-Leste; et Viet Nam.

c) *Partenariats*. Les partenaires des Nations Unies contribuent à la stratégie du Fonds et à l'évaluation technique des projets. Le Fonds travaille également avec un grand nombre de partenaires tels que services officiels, organisations régionales, ONG et les médias;

d) *Contrôle de la qualité*. Les décisions relatives à la programmation et à la politique générale sont du ressort du Conseil consultatif, qui est formé des principaux donateurs et du secrétariat de la CESAP⁸. Les partenaires des Nations Unies⁹ assistent aux réunions du Conseil consultatif à titre d'observateurs et contribuent aux travaux d'une équipe spéciale interinstitutions qui est chargée d'effectuer l'évaluation technique des propositions soumises au Fonds en fonction des critères suivants: pertinence, applicabilité, efficacité, durabilité et impact. Le Comité des subventions de la CESAP supervise les procédures financières et administratives;

e) *Gestion axée sur les résultats*. La gestion du Fonds s'appuie sur un cadre de suivi et d'évaluation. Les projets font l'objet d'un suivi de la part des secrétariats, qui dresse tous les six mois le bilan des progrès accomplis. Les partenaires d'exécution doivent faire procéder à une évaluation finale en fin de projet afin de vérifier si les objectifs ont été atteints. Des évaluations indépendantes sont faites tous les 2 ou 3 ans;

f) *Liaisons stratégiques*. La CESAP promeut la réduction des risques de catastrophes en tant que composante intégrale d'un développement inclusif et durable pour les populations de la région Asie-Pacifique. Le fait que le Fonds soit basé à la CESAP lui permet de bénéficier du rôle centralisateur de la Commission pour la coopération régionale et de son rôle de catalyseur pour le partage de connaissances et la sensibilisation;

g) *Transparence*. Les organisations d'exécution soumettent des propositions à la CESAP dans le cadre de cycles concurrentiels ouverts de financement et en reçoivent l'évaluation technique. Tous les documents importants en rapport avec le Fonds sont affichés sur le site web de la CESAP¹⁰.

II. Impact des projets du Fonds

8. Les systèmes d'alerte rapide multirisques de bout en bout exigent des investissements dans quatre domaines interdépendants: la connaissance des risques; les services de surveillance et d'alerte; la diffusion et la communication et la capacité d'intervention. Le Fonds a appuyé des activités prioritaires dans ces quatre domaines, tenant compte du fait que l'échec dans l'un quelconque d'entre eux compromettrait l'efficacité de l'ensemble du système. Au 31 décembre 2012, le Fonds avait approuvé 22 projets pour un budget total d'environ 12,3 millions de dollars et intéressant directement 19 pays (voir le tableau détaillé en annexe).

9. Des résultats tangibles ont été obtenus grâce aux projets appuyés par le Fonds, aux niveaux régional, national et local. Le Fonds a apporté

⁸ Tout donateur ayant une part de 20 % du solde inutilisé du Fonds d'affectation spéciale est représenté au Conseil consultatif.

⁹ Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation météorologique mondiale.

¹⁰ www.unescap.org/disaster-preparedness-fund.

notamment d'importantes contributions à l'établissement d'un système régional d'alerte aux tsunamis et à la fourniture de produits et services d'alerte efficaces et économiques, en particulier pour les pays à faible capacité. En outre, la prise en charge nationale ou régionale des projets a progressé avec le temps, notamment sous la forme d'engagement de financement et autres mesures prises par les gouvernements pour assurer la durabilité des résultats des projets.

10. À l'échelon régional, une étape a été franchie en octobre 2011, lorsque le SATOI a commencé à fonctionner, l'Australie, l'Inde et l'Indonésie étant les fournisseurs de services chargés de lancer les avertissements régionaux au tsunami. En mars 2013, les fournisseurs de services régionaux précités ont accepté la pleine responsabilité de lancer ces alertes pour l'Océan indien. Le Fonds d'affectation spéciale a été l'un des nombreux contributeurs à ce nouveau système collectif, et en particulier a apporté son appui pour l'adaptation des procédures opératoires normalisées d'alerte aux tsunamis et l'intervention d'urgence aux niveaux national et local (par exemple au titre des projets TTF-04 et TTF-13).

11. Le Fonds a également apporté une contribution majeure à l'établissement du Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie (par exemple au titre des projets TTF-01, TTF-02, TTF-07 et TTF-08), qui apporte des services de surveillance aux tsunamis et aide les pays à appliquer l'information relative aux risques hydrométéorologiques pour la prise de décisions aux niveaux national et local. Les services et produits du Dispositif, qui se sont révélés particulièrement utiles pour les pays n'ayant que des capacités propres limitées, comprennent des prévisions météorologiques numériques quotidiennes, le suivi et la prévision des systèmes météorologiques violents et les perspectives saisonnières pour la gestion des risques climatiques et la préparation prévisionnelle

12. Le Dispositif, à l'origine prévu en tant que projet du Fonds d'affectation spéciale, est devenu une organisation intergouvernementale dotée de son propre Conseil d'administration, et comptant 14 États membres et 17 États collaborateurs. Ces pays se sont engagés à apporter leurs propres ressources pour entretenir et exploiter le centre d'alerte rapide et les autres éléments du Dispositif. De cette manière, les investissements initiaux apportés par le Fonds d'affectation spéciale ont été maintenus et augmentés par les pays de la région, ce qui a des incidences positives pour la durabilité à long terme.

13. À l'échelon national, certains des résultats les plus utiles et les plus durables des projets du Fonds concernent le renforcement des services de surveillance et d'alerte. Le projet TTF-01 a permis d'établir quatre stations au niveau de la mer fonctionnant en temps quasiréel aux Philippines (deux) et au Viet Nam (deux), tandis que le projet TTF-02 a permis d'établir quatre stations sismiques en temps réel au Myanmar (une), aux Philippines (une) et au Viet Nam (deux), ce qui a permis de combler des lacunes importantes et de renforcer de façon significative les systèmes d'alerte rapide aux niveaux national et régional. À ce jour, les données produites par ces stations sont utilisées non seulement à l'échelon national et régional, mais aussi au niveau mondial par l'intermédiaire du Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale et du Groupe des établissements de recherche en sismologie (IRIS) par l'intermédiaire du SATOI.

14. Après l'achèvement des deux projets précités, qui ont également compris un appui technique et de formation, les gouvernements du Myanmar,

des Philippines et du Viet Nam ont pris en charge la gestion et l'entretien des stations au niveau de la mer et des stations sismiques créées avec l'appui du Fonds, assurant ainsi la durabilité des résultats des projets dans le temps.

15. Entre 2009 et 2011, le Fonds a apporté un appui au Programme des Nations Unies pour le développement et au Gouvernement indonésien en vue de développer de nouvelles approches et capacités de gestion des catastrophes mettant davantage l'accent sur la réduction des risques et non simplement sur les interventions (TTF-09). Une évaluation indépendante a permis de constater que le projet avait été très efficace pour appuyer le programme de réduction des risques de catastrophe en Indonésie, en particulier à l'échelon national, où il a apporté des contributions cruciales aux nouveaux cadres politiques, juridiques et réglementaires pour la gestion des catastrophes¹¹. Le projet a également aidé à créer des « forums de réduction des risques de catastrophe » aux niveaux national et provincial. L'équipe d'évaluation a également constaté que le projet appuyé par le Fonds constituait le premier programme systématique à l'appui d'un « changement d'orientation » dans le programme de gestion des catastrophes en Indonésie, l'objectif étant désormais de mettre essentiellement l'accent sur la réduction des risques et l'intégration systématique de la réduction des risques dans les processus et plans de développement.

III. La stratégie du Fonds pour 2013-2016

16. En mai 2013, le Conseil consultatif du Fonds a approuvé une nouvelle stratégie portant sur la période 2013-2016. Pendant cette période, le Fonds continuera d'appuyer les efforts faits pour renforcer les systèmes d'alerte rapide de bout en bout pour les risques côtiers tels que tsunamis, cyclones tropicaux, inondations et ondes de tempête, tout en appliquant une approche multirisques. Il contribuera à l'édification de communautés côtières plus résilientes et aidera en fin de compte à sauver des vies et à réduire les pertes et dommages résultants des catastrophes.

17. À cet effet, le Fonds axera son appui sur trois piliers: a) des mécanismes intergouvernementaux régionaux; b) les besoins particuliers des pays; et c) les innovations de la société civile et les initiatives du secteur des entreprises. Dans les trois cas, une attention particulière ira aux projets qui exploitent les réalisations de projets antérieurs ayant bénéficié de l'appui du Fonds.

18. S'agissant de l'appui apporté aux mécanismes intergouvernementaux, régionaux, la priorité ira à la mise au point et à la poursuite de l'amélioration des produits et processus régionaux, y compris les instruments, protocoles et normes communs. Le Fonds s'emploiera également à promouvoir l'interopérabilité entre pays, en particulier en exploitant de l'interconnectivité régionale. Il sera fait appel aux mécanismes auxquels la CESAP apporte son appui, notamment le Groupe des cyclones tropicaux, le Comité des typhons, le Comité de réduction des risques de catastrophe et le Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses. Le Groupe intergouvernemental de coordination du système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien (qui bénéficie de l'aide de la Commission océanographique

¹¹ Ben Hillman et Saut Sagala, *Safer Communities through Disaster Risk Reduction (SC-DRR) in Development: Evaluation Report* (Jakarta, Programme des Nations Unies pour le développement, 2012). Accessible à l'adresse: www.undp.org/content/dam/undp/library/crisis%20prevention/disaster/asia_pacific/SC-DRR%20Project%20Evaluation%20Final%20Report.pdf.

intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) continuera d'être un partenaire important.

19. En ce qui concerne les besoins particuliers des pays, ceux qui concernent le renforcement des institutions et les applications hydrométéorologiques, auquel il est possible de répondre grâce aux ressources collectives de la région, recevront la priorité. Cela permettra de tenir compte du fait que, malgré d'importants progrès ces dernières années, les capacités d'alerte rapide demeurent inégales dans la région. En conséquence, l'approche Sud-Sud tendant à renforcer la coopération entre les pays couverts par le Fonds, qui exploitent des capacités déjà développées dans la région, recevra une attention particulière. Il en sera de même pour les pays à faible capacité, mais un appui pourra aller également à des projets orientés spécifiquement vers des communautés défavorisées de pays possédant des capacités plus importantes.

20. Pour ce qui est des innovations de la société civile, le Fonds mettra l'accent sur celles qui ont trait à l'alerte rapide, à l'utilisation de l'information relative aux phénomènes météorologiques violents et à l'autonomisation à l'échelon local. Son action comprendra des projets en faveur des personnes de la zone du « dernier kilomètre », grâce à la traduction et à la diffusion de messages d'alerte rapide afin de susciter un comportement de nature à protéger la vie et les biens dans les communautés locales. Le Fonds appuiera également des projets de démonstration en vue de faire connaître des idées novatrices et les enseignements tirés aux niveaux national et régional. Enfin, une composante de ce pilier permettra de favoriser la production de documents sur les pratiques locales ayant fait leurs preuves aux fins de l'élaboration des politiques.

21. La nouvelle stratégie du Fonds tient compte du rôle croissant du secteur des entreprises aux stades de la préparation aux catastrophes naturelles et de l'intervention en cas de catastrophe, ainsi qu'on l'a vu lors des inondations de 2011 en Thaïlande. Les initiatives du secteur des entreprises pouvant bénéficier de l'appui du Fonds comprennent les mesures tendant à accroître le rôle du secteur des entreprises dans la préparation aux catastrophes et à documenter et partager les meilleures pratiques à cet égard. Les projets visant à accroître le rôle du secteur des entreprises dans la chaîne de l'alerte rapide, par exemple pour la consolidation des données, la diffusion des alertes ou en tant qu'utilisateur final de l'information, recevront également la priorité.

22. Le Fonds demeure l'une des principales sources régionales de financement pour les activités régionales relatives à l'alerte rapide. Cette situation particulière lui permet de se concentrer sur sa mission principale et d'entretenir d'étroits partenariats avec différents acteurs, dont les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les institutions nationales. Ces partenariats seront essentiels pour conserver et développer la pertinence et l'efficacité du Fonds pendant la période 2013-2016.

23. À sa soixante neuvième session, tenue en avril 2013, la Commission a adopté la résolution 69/12 Renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, par laquelle il a été demandé aux États membres d'utiliser efficacement les technologies de l'information et de la communication pour l'alerte rapide dans l'ensemble de la région afin de renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Cette demande reflète les vives préoccupations que suscitent les impacts négatifs de chocs multiples, en

particulier les catastrophes et les aléas environnementaux, y compris les risques liés au climat, pour la réalisation du développement durable.

24. Le Fonds représente un élément central du programme que les États membres ont défini pour développer la résilience dans la région Asie-Pacifique. La résolution 69/12 souligne que le Fonds d'affectation spéciale a permis de renforcer les capacités régionales, de stimuler la coopération Sud-Sud et d'améliorer la capacité d'alerte rapide au tsunami des États membres. Elle invite en outre les États membres à envisager de contribuer au Fonds d'affectation spéciale sous la forme de contributions financières ou d'activités de coopération technique.

25. L'emplacement stratégique du Fonds, qui est situé à la CESAP, lui permet de bénéficier du rôle centralisateur de la Commission pour la coopération régionale et de son rôle de catalyseur pour le partage de connaissances, l'élaboration de normes régionales, et la sensibilisation. La Commission se réunit chaque année tant au niveau des hauts responsables qu'au niveau ministériel et a constitué une importante plate-forme pour promouvoir la réalisation du programme du Fonds spécial et de ses partenaires. En outre, la CESAP facilite, de concert avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) les travaux de deux organes intergouvernementaux régionaux, le Groupe des cyclones tropicaux et le Comité des typhons, et convoque tous les deux ans le Comité de la réduction des risques de catastrophe.

26. Les organes précités ont coutume de se faire part des enseignements tirés de la mise en œuvre des projets du Fonds d'affectation spéciale et bénéficient d'une aide en tant que mécanismes intergouvernementaux pour l'élaboration de normes communes concernant l'alerte rapide de bout en bout. Ils sont en outre bien placés pour établir des liens aux niveaux local, national et régional, présenter les pratiques appliquées à l'échelon local pour l'élaboration de politiques en amont et déterminer les lacunes à combler ainsi que les possibilités de coopération régionale.

IV. Questions soumises à l'examen du Comité

27. Malgré les progrès réalisés depuis le tsunami de l'océan Indien de 2004 pour renforcer les systèmes d'alerte rapide, dont certains ont été présentés ici, on constate encore des lacunes importantes et des besoins non satisfaits. Ainsi, plusieurs pays de la région n'ont pas les capacités voulues pour procéder à des évaluations des risques multiples et de la vulnérabilité. D'autres pays ont besoin d'un appui pour élaborer des procédures standard dans le cas de risques multiples et pour en faire l'essai grâce à des exercices conjoints. Il est fréquent également que des difficultés soient rencontrées pour inclure les instruments et produits d'alerte rapide dans les processus de décision et ainsi pour promouvoir une action rapide. Facteur important en outre, les systèmes d'alerte rapide ne sont jamais « complets » car même les systèmes les plus avancés doivent fréquemment donner lieu à des activités de formation et d'essai et à des ajustements. De ce fait, des investissements additionnels sont nécessaires dans le domaine de l'alerte rapide, en tant que composante de l'action globale tendant à renforcer la résilience de la région Asie-Pacifique.

28. En 2011, la CESAP a publié un rapport sur les besoins non satisfaits des systèmes d'alerte rapide dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est¹². Il ressortait que les niveaux de risques liés aux méga-catastrophes tels que les tsunamis étaient encore mal compris dans différentes parties de la région. Le rapport soulignait également la nécessité de renforcer la communication et la diffusion d'alertes et d'améliorer la capacité d'intervention au « dernier kilomètre », ce qui pourrait se faire par exemple par la mise au point de procédures opératoires standard de bout en bout entre les gouvernements et les collectivités et par le renforcement des partenariats (par exemple entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les médias). D'autre part, on relève dans le rapport que les initiatives d'alerte rapide au niveau des pays sont dispersées et qu'il est nécessaire de renforcer la collaboration entre elles et de les incorporer dans un cadre général défini par les autorités.

29. Dans ce contexte, le Comité voudra peut-être donner des informations sur les besoins non satisfaits aux niveaux, régional, national et local, sur lesquels le Fonds d'affectation spéciale pourrait utilement se pencher dans le cadre de son mandat. Le Comité voudra peut-être aussi examiner le rapport de 2011 sur les besoins régionaux non satisfaits en matière d'alerte rapide et prier le secrétariat de mettre ce rapport à jour en 2014. Le Comité souhaitera peut-être aussi recommander qu'une enquête rapide sur l'état des systèmes pertinents d'alerte rapide soit effectuée systématiquement après les grandes catastrophes naturelles dans la région afin de tirer des enseignements et d'identifier les lacunes de l'alerte rapide dont il conviendrait de tenir compte en vue de renforcer la préparation aux catastrophes pour l'avenir.

30. Depuis 2004, les engagements politiques pour le renforcement de la réduction des risques de catastrophe se sont multipliés partout dans le monde et en particulier dans la région Asie-Pacifique. Toutefois comme certaines catastrophes tels que les tsunamis sont généralement peu fréquentes, l'alerte rapide tend à recevoir moins d'attention de la part des responsables et des décideurs, malgré de l'énorme risque d'une catastrophe de grand envergure. Dans ce contexte, le Comité voudra peut-être recommander que les États membres continuent à faire de l'alerte rapide un élément phare du programme de réduction des risques de catastrophe.

31. Les engagements croissants qui ont été pris en matière de réduction des risques de catastrophe n'ont pas toujours été accompagnés des ressources additionnelles correspondantes. Des études récentes ont montré qu'à l'échelle mondiale les ressources apportées par des donateurs pour la prévention des catastrophes et la préparation aux catastrophes sont toujours inégales et n'ont pas augmenté sensiblement depuis 2003.¹³ Malgré un consensus mondial sur le coût-efficacité des investissements dans la prévention des catastrophes et la préparation aux catastrophes, ces ressources ne constituent que 12,7 % de l'appui de l'ensemble des donateurs aux catastrophes naturelles, la majeure partie de cet appui allant aux interventions (65,5 %), et à la reconstruction et au relèvement (21,8 %). Faire en sorte que cet intérêt et ces engagements accrus pour la réduction des risques de catastrophe se traduisent par une

¹² Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Early Warning Systems in the Indian Ocean and Southeast Asia: 2011 Report on Regional Unmet Needs* (ST/ESCAP/2594).

¹³ Jan Kellett et Alice Caravani, *Financing Disaster Risk Reduction: a 20 Year Story of International Aid* (Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement et Institut du développement outre mer, 2013). Voir à l'adresse www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8574.pdf.

augmentation correspondante des financements représente un défi qu'il importe de relever.

32. Le Fonds d'affectation spéciale ne dispose pas, en août 2013, de ressources utilisables pour son nouveau programme. Il devra donc compter pour les nouveaux cycles de financement sur de nouvelles contributions des donateurs. Lorsque la stratégie du Fonds pour 2013-2016 aura été approuvée, les efforts s'intensifieront pour obtenir les contributions de donateurs potentiels, notamment grâce à des mesures destinées à augmenter la visibilité des résultats de projets ayant bénéficié de l'aide du Fonds, ainsi que des lacunes persistantes dans le domaine de l'alerte rapide pour les aléas côtiers dans l'ensemble de la région. Sur ce point, le Comité souhaitera peut-être aussi présenter ses vues sur les possibilités d'obtenir des ressources additionnelles pour le Fonds d'affectation spéciale.

33. En résumé le Comité voudra peut-être:

a) Traiter des lacunes du système d'alerte rapide aux niveaux régional, national et local, et prier la CESAP de mettre à jour son rapport sur les besoins non satisfaits;

b) Recommander que des bilans des systèmes d'alerte rapide soient réalisés systématiquement après les grandes catastrophes naturelles dans la région Asie-Pacifique;

c) Souligner l'importance de faire en sorte que l'alerte rapide reste en bonne place dans le programme des activités phares en matière de réduction des risques de catastrophe;

d) Veiller à ce que les initiatives en faveur de l'alerte rapide, y compris le Fonds d'affectation spéciale, continuent à bénéficier de moyens de financement.

Annexe

Projets du Fonds et leur situation financière (au 31 Décembre 2012)

Numéro du projet	Titre	Organisme d'exécution	Principaux pays concernés	Montant prévu (en dollars des États-Unis)	État (au 31 décembre 2012)
TTF-01	Appui à la mise en place dans la région de capacités pour observer et évaluer les anomalies du niveau de la mer aux fins de l'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est	Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes	Myanmar, Philippines, Viet Nam	247 901	Achevé
TTF-02	Systèmes d'alerte rapide de bout en bout aux tsunamis et autres risques naturels pour la préparation en prévision des catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est: Phase 1	Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes	Bangladesh, Cambodge, Maldives, Myanmar, Philippines, RDP Lao, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam	2 358 985	Achevé
TTF-03	Programme de formation de formateurs sur l'élaboration communautaire de cartes des aléas	Centre asiatique de prévention des catastrophes	Bangladesh, Inde	79 819	Achevé
TTF-04	Renforcement des dispositifs d'alerte et d'intervention en cas de tsunami : ateliers de formation sur la conception de modes opératoires normalisés pour l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	Myanmar, Pakistan, Philippines, Viet Nam	339 068	Achevé
TTF-05	Renforcement des capacités nationales et communautaires pour des alertes rapides et des interventions efficaces	PNUD-Maldives	Maldives	122 277	Achevé

Numéro du projet	Titre	Organisme d'exécution	Principaux pays concernés	Montant prévu (en dollars des États-Unis)	État (au 31 décembre 2012)
TTF-06	Renforcement des capacités nationales de diffusion des alertes rapides à Sri Lanka	Centre de gestion des opérations en cas de catastrophe de Sri Lanka	Sri Lanka	153 283	Achevé
TTF-07	Systèmes d'alerte rapide de bout en bout aux tsunamis et autres risques naturels pour la préparation en prévision des catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est: Phase 2	Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes	Bangladesh, Cambodge, Maldives, Myanmar, Philippines, RDP Lao, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam	774 674	Achevé
TTF-08	Pour un appui durable au système d'alerte rapide multirisques de bout en bout dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est	Service météorologique maldivien	Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Maldives, Myanmar, Philippines, RDP Lao, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam	276 128	Achevé
TTF-09	Améliorer la sécurité des communautés des provinces en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans le développement	PNUD-Indonésie	Bangladesh, Indonésie, Malaisie, Sri Lanka, Thaïlande	1 552 779	Achevé
TTF-10	Projet pour l'évaluation des outils et matériels de sensibilisation et de préparation aux tsunamis	Bureau de l'UNESCO à Jakarta	Indonésie, Philippines, Thaïlande, Timor Leste	573 003	Achevé
TTF-11	Les risques de tsunami liés à la faille du Makran: évaluation et sensibilisation	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	République islamique d'Iran, Pakistan	128 603	Achevé
TTF-12	Initiative de l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique pour la diffusion des alertes par les médias	Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique	Cambodge, Chine, Inde, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Vietnam,	312 276	Achevé

Numéro du projet	Titre	Organisme d'exécution	Principaux pays concernés	Montant prévu (en dollars des États-Unis)	État (au 31 décembre 2012)
TTF-13	Renforcer la connaissance des risques pour améliorer l'alerte rapide, la préparation aux tsunamis et l'atténuation de leurs effets dans les pays exposés	Centre régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD	Indonésie, Sri Lanka	344 386	En cours ^a
TTF-14	Renforcement de la gestion communautaire des risques de catastrophe en Asie: passer à la mise en pratique des leçons tirées	Raks Thai Foundation	Cambodge, Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, RDP Lao, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam	600 000	En cours ^b
TTF-15	Renforcer les systèmes d'alerte rapide pour les phénomènes météorologiques extrêmes afin de faire progresser la gestion des risques liés au climat dans la région de l'Asie du Sud-Est	Centre régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD	Cambodge, Timor-Leste	381 066	En cours
TTF-16	Réduire les risques de tsunamis, d'ondes de tempête, de vagues géantes et d'autres aléas naturels dans les zones côtières à faible altitude	Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie	Bangladesh, Inde, Maldives, Myanmar, Sri Lanka, Thaïlande	1 818 274	En cours
TTF-17	Renforcer les systèmes d'alerte rapide et d'intervention pour les risques côtiers: amélioration des instruments et renforcement institutionnel	Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie	Myanmar, Philippines, Sri Lanka	484 990	En cours

Numéro du projet	Titre	Organisme d'exécution	Principaux pays concernés	Montant prévu (en dollars des États-Unis)	État (au 31 décembre 2012)
TTF-18	Assistance technique pour le renforcement des capacités des systèmes d'alerte rapide multirisques de bout en bout pour les risques côtiers au Myanmar, à Sri Lanka et aux Philippines	Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes	Myanmar, Philippines, Sri Lanka	486 304	En cours
TTF-19	Initiative de l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique pour la réduction des risques par la radiodiffusion	Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique	Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam	237 692	En cours
TTF-20	Développer l'évaluation et la gestion des risques de tsunami, renforcer le soutien politique et élaborer des directives pour des exercices sur les tsunamis dans les pays de l'Océan indien	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	Bangladesh, Myanmar, Timor-Leste	480 947	En cours
TTF-21	Faire rapport sur les effets du tsunami du Makran de 1945 afin d'accroître la sensibilisation et la préparation aux risques de tsunami dans la région du Makran	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	Inde, Iran (République islamique d'), Pakistan	121 662	En cours
TTF-22	Procédures opérationnelles standard et synergiques pour le système d'alerte rapide multirisques aux aléas côtiers	Comité CESAP/OMM des typhons	Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka	457 000	En cours
Total				12 331 117	

^a La date officielle d'achèvement du projet était le 31 août 2012. Au 31 décembre 2012, la CESAP attendait le rapport financier final pour pouvoir clore les comptes.

^b La date officielle d'achèvement du projet était le 31 juillet 2012. Au 31 décembre 2012, la CESAP attendait le rapport financier final révisé pour pouvoir clore les comptes.

Note: Le tableau n'inclut pas un projet approuvé par le Conseil consultatif le 7 mai 2013, qui est axé sur le renforcement des capacités d'alerte rapide au Myanmar. Ce projet, dont le budget s'élève à 705 291 dollars, sera mis en œuvre par le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie.
